



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sous-préfecture
d'Albertville



Réserve Naturelle
BAILLETAZ

**Réserve Naturelle Nationale de la Bailletaz
Compte-rendu du Comité consultatif du 4 octobre 2022**

Présents :

M. Christophe HÉRIARD, sous-préfet de l'arrondissement d'Albertville
M. Patrick MARTIN, maire de Val-d'Isère
Mme Sabine DEMRI, conseillère municipale à Val-d'Isère
M. Maxime EGO, DREAL AURA
M. Julien BANUS, DDT Savoie
M. Bernard ANDRE, Vivre en Tarentaise
Mme Catherine TOUVIER, Vivre en Tarentaise
M. André FOURMAINTRAUX, Club Alpin Français Moutiers et Haute Tarentaise
Mme Patricia COLLOMB, sous-préfecture d'Albertville
M. Laurent CHARNAY, chef de pôle connaissance et gestion, parc national de la Vanoise
M. Peio DOURISBOURE, chef de secteur de Haute Tarentaise, parc national de la Vanoise
Mme Sabine LAURENCY, conservatrice de la RNN, parc national de la Vanoise
M. Thierry DELAHAYE, chargé de mission, parc national de la Vanoise

Excusés :

Mme Véronique BONNET, Conservatoire botanique national alpin
M. Lionel LASLAZ, conseil scientifique, parc national de la Vanoise

M. le sous-préfet ouvre le comité en mairie de Val-d'Isère, en regrettant une faible participation des membres du comité en inadéquation avec l'intérêt de cet espace protégé.

Madame Sabine Laurency, qui remplace temporairement la conservatrice de la réserve en congé parental, présente un diaporama qui tient lieu de rapport annuel d'activité. Ce diaporama est joint à ce compte rendu. Il suit le plan de l'ordre du jour de la réunion :

- Contexte de la réserve.
- Bilan de gestion 2021.

- Budget et projets 2022.
- Analyse comparée des réglementations en réserve naturelle et en coeur de Parc
- Questions diverses.

Les principaux échanges en séance sont résumés ci-dessous :

- Concernant la comparaison des réglementations entre la réserve et le coeur du Parc national, M. le sous-préfet précise qu'il ne s'agit que d'un état des lieux pour repérer les écarts entre les réglementations, étudier les convergences et susciter la réflexion dans une optique d'écoute du territoire, sans calendrier prédéfini ou caché.

Mme Sabine Demri interroge le comité sur la compatibilité des réglementations entre la réserve de la Bailletaz et le coeur de parc concernant la présence de chiens dans la réserve de la Bailletaz mais également dans celle de la Grande Sassièrre. Le gestionnaire porte à la connaissance du comité que les réglementations sont identiques dans la réserve de la Bailletaz et le coeur du Parc : chiens interdits, même tenus en laisse ; en revanche, les chiens tenus en laisse sont autorisés dans la réserve de la Grande Sassièrre.

M. Patrick Martin informe le comité qu'il était déjà élu communal en 2000 et que 22 ans après, le moment ne lui semble pas encore venu d'envisager un rapprochement entre la réserve de la Bailletaz et le coeur du Parc car le degré d'acceptabilité de cette évolution n'est pas suffisant à Val d'Isère. Il lira toutefois avec intérêt les documents préparés par le gestionnaire pour comparer les réglementations de ces espaces protégés et fera son possible pour faire évoluer cette situation.

En l'absence d'échéance pour poursuivre une réflexion vers une évolution du statut de la réserve de la Bailletaz, le gestionnaire sera amené à étudier la remise en chantier d'un nouveau plan de gestion, l'actuel courant jusqu'en 2023.

- M. André Fourmaintraux demande si le gestionnaire a pu mesurer les impacts de la sécheresse et de la canicule sur la réserve de la Bailletaz pendant l'été 2022. Le gestionnaire répond qu'aucun protocole spécifique à cette situation climatique particulière n'a été déployé ; pour autant, les personnels sur le terrain ont observé la quasi-disparition des floraisons dès la fin juillet, concomitamment la raréfaction des insectes, en particulier des pollinisateurs. En dehors de la réserve de la Bailletaz, les mesures effectuées sur les lacs, dans le cadre du programme « Lacs sentinelles », ont montré une augmentation forte et inédite des températures de l'eau dans les lacs d'altitude. Ces augmentations amplifient le risque d'eutrophisation déjà constatée dans le lac de la Bailletaz.

M. le sous-préfet clôt le comité consultatif de la réserve naturelle nationale de la Bailletaz.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet d'Albertville,


Christophe HÉRIARD